



## Droit de visite, harcèlement moral

Par **Visiteur**, le **17/02/2008 à 16:12**

Bon, je commence par vous exposer les faits : Mon compagnon paye une pension alimentaire pour ses 2 enfants (aujourd'hui âgés de 17 et presque 15 ans) qui a été régularisée devant le JAF en juin 2005. Il a demandé, il y a peu, une révision à la baisse de 50 euros car sa situation professionnelle a changé, qu'il n'avait pas été pris en compte la 1ère fois qu'il avait une compagne qui ne travaillait pas (moi-même) et un autre enfant à charge (qui venait de naître) et que son ex compagne ne payait plus de crédit immobilier. Nous attendons donc la décision du juge. Dans cette affaire, son ex compagne a pris une avocate (nous avons fait de même par la suite) pour réclamer qu'il soit, non seulement, débouté de sa demande mais aussi une augmentation de 100 euros. Elle a appuyé son argumentation sur le fait que le père ne s'occupait pas de ses enfants, ne les prenait pas et que je refusais de les recevoir... bref, un vrai tissu de mensonges puisqu'ils ont toujours été les bienvenus, que nous avons fait de nombreuses activités avec eux, des vacances, des sorties.....A ce propos, nous avons obtenus une 10aine de témoignages qui nous ont permis d'étoffer notre défense. Ce qu'elle n'a pas du tout apprécié. Quoiqu'il en soit la mère des enfants a toujours eu un comportement odieux avec le père le traitant de radin et de moins que rien (alors qu'elle n'a jamais eu à travailler et qu'elle vit confortablement dans son propre appartement qu'elle a acheté après la vente d'une maison à 200000 euros), faisant tout pour monter les enfants contre lui. Elle raconte un tas de saletés, cautionne l'impolitesse et le manque de respect de son fils à notre égard, ça devient vraiment insupportable. Je suis écoeurée et fatiguée de subir ces tensions depuis plus de 5 ans. Le garçon nous a encore dit des choses horribles au téléphone parce que mon compagnon a demandé à la mère de participer au paiement de l'assurance de la moto de son fils (que le père a financée). Après toutes ces attaques qui nous pourrissent la vie, je n'ai plus le coeur à recevoir cet enfant sous mon toit. Puis-je m'opposer à ce qu'il vienne au moins pendant un certain temps, par exemple s'il s'excuse de ses insultes ou dois-je craindre des représailles judiciaires? Pensez-vous que je puisse porter plainte(ou bien mon compagnon) pour harcèlement moral, si cela ne cesse?